



14.9.2011

B7-0513/2011 }
B7-0515/2011 }
B7-0516/2011 }
B7-0517/2011 }
B7-0518/2011 } RC1

PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

conformément à l'article 110, paragraphe 4, du règlement

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes:

S&D (B7-0513/2011)
PPE (B7-0515/2011)
ECR (B7-0516/2011)
Verts/ALE (B7-0517/2011)
ALDE (B7-0518/2011)

sur la situation en Libye

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Elmar Brok, Ioannis Kasoulides, Cristian Dan Preda, Mario Mauro, Simon Busuttil, Arnaud Danjean, Tokia Saïfi, Laima Liucija Andrikienė, Othmar Karas, Tunne Kelam, Alf Svensson, Ria Oomen-Ruijten, Elena Băsescu, Nadezhda Neynsky, Rodi Kratsa-Tsagaropoulou, Santiago Fisas Ayxela, Salvatore Iacolino, Hans-Gert Pöttering, Roberta Angelilli, Franck Proust, Dominique Vlasto, Agnès Le Brun, Georgios Koumoutsakos, Anna Ibrisagic

au nom du groupe PPE

Ana Gomes, Véronique De Keyser, Pier Antonio Panzeri, Kristian Vigenin, Roberto Gualtieri, María Muñiz De Urquiza, Carmen Romero López, Harlem Désir, Vincent Peillon, Rovana Plumb, Rosario Crocetta

au nom du groupe S&D

RC\877310FR.doc

PE472.694v01-00 }
PE472.696v01-00 }
PE472.697v01-00 }
PE472.698v01-00 }
PE472.699v01-00 } RC1

Kristiina Ojuland, Marielle De Sarnez, Niccolò Rinaldi, Edward McMillan-Scott, Sonia Alfano, Marietje Schaake, Annemie Neyts-Uyttebroeck, Graham Watson, Ramon Tremosa i Balcells, Jelko Kacin

au nom du groupe ALDE

Daniel Cohn-Bendit, Franziska Katharina Brantner, Hélène Flautre, Judith Sargentini, Eva Joly, Isabelle Durant, Malika Benarab-Attou, Yannick Jadot, Barbara Lochbihler, Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Charles Tannock, Ryszard Antoni Legutko, Tomasz Piotr Poręba, Konrad Szymański, Ryszard Czarnecki, Adam Bielan, Michał Tomasz Kamiński, Geoffrey Van Orden

au nom du groupe ECR

Résolution du Parlement européen sur la situation en Libye

Le Parlement européen,

- vu les résolutions 1970/2011, du 26 février 2011, et 1973/2011, du 17 mars 2011, du Conseil de sécurité des Nations unies,
 - vu la suspension, le 22 février 2011, des négociations sur un accord-cadre UE-Libye,
 - vu les conclusions du Conseil des affaires étrangères sur la Libye, du 18 juillet 2011,
 - vu la conférence organisée par le groupe de contact international le 1^{er} septembre 2011 à Paris,
 - vu ses résolutions antérieures sur la Libye, notamment celle du 10 mars 2011, et sa recommandation du 20 janvier 2011,
 - vu la déclaration de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité commune du 13 septembre 2011 sur la Libye,
 - vu l'article 110, paragraphe 4, de son règlement,
- A. considérant qu'après six mois de combats, se soldant par un bilan estimé à 50 000 victimes et par des souffrances et des besoins humanitaires d'une ampleur alarmante, le régime de Kadhafi a pris fin et un gouvernement intérimaire dirigé par le Conseil national de transition (CNT) a commencé à travailler à la construction d'une nouvelle Libye;
- B. considérant que les résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies ont été adoptées dans la foulée de la violente répression menée à l'encontre de manifestants pacifiques, qui s'est accompagnée de violations des droits de l'homme flagrantes et systématiques, et devant l'incapacité du régime libyen à faire face à la responsabilité, lui incombant en vertu du droit international, de protéger la population libyenne;
- C. considérant qu'une coalition a été formée par des pays désireux de faire appliquer la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies; considérant que ce mandat a été assumé, dans un second temps, par l'OTAN; considérant que l'opération aérienne *Odyssey Dawn*, menée par l'OTAN, se poursuivra tant qu'il sera nécessaire de protéger la population civile de la Libye;
- D. considérant que le Conseil national de transition devra simultanément faire face aux besoins humanitaires les plus pressants de la population libyenne, mettre fin à la violence et établir l'état de droit, tout en s'attelant à la lourde tâche de la reconstruction nationale et à l'édification d'un État démocratique, qui fonctionne; considérant que le CNT s'est engagé à progresser rapidement sur la voie de la légitimité démocratique en rédigeant une constitution et en organisant dans les plus brefs délais des élections libres et régulières,

E. considérant que la Cour pénale internationale (CPI) a délivré, le 27 juin 2011, des mandats

RC\877310FR.doc

PE472.694v01-00 }
PE472.696v01-00 }
PE472.697v01-00 }
PE472.698v01-00 }
PE472.699v01-00 } RC1

d'arrêt à l'encontre du colonel Kadhafi, de son fils Saif Al-Islam Kadhafi et de l'ancien chef des services de renseignement libyens, Abdullah Al-Senussi, pour des crimes contre l'humanité qu'ils auraient commis depuis le début de la révolte populaire;

- F. considérant que, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, depuis le début de la répression en Libye, quelque 1 500 réfugiés libyens sont morts en tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe;
- G. considérant qu'un sommet des "amis de la Libye", auquel ont participé quelque soixante États et organisations internationales, s'est tenu le 1^{er} septembre à Paris en vue de coordonner les efforts internationaux en appui de la reconstruction de la Libye;
- H. considérant que l'Union européenne a apporté une aide humanitaire de plus de 152 millions d'euros et que la haute représentante/vice-présidente a ouvert un bureau de l'Union européenne à Benghazi le 22 mai 2011 afin de nouer des relations avec le Conseil national de transition et d'aider la Libye à préparer la prochaine étape de sa transition démocratique; considérant qu'un bureau de l'Union européenne a été ouvert à Tripoli le 31 août 2011;
- I. considérant qu'une Afrique du Nord démocratique, stable, prospère et pacifique revêt un intérêt essentiel pour l'Union européenne;
1. se réjouit à l'idée de voir le conflit libyen toucher à sa fin, après six mois de combats, et se félicite de la chute du régime autocratique de Muammar Kadhafi, au pouvoir depuis 42 ans, qui est responsable des terribles souffrances endurées par le peuple libyen pendant de longues années; félicite le peuple libyen pour son courage et sa détermination et souligne que ses aspirations à la liberté et à la souveraineté doivent guider le processus de transition, dont le succès passe par une forte implication de la population;
 2. invite la haute représentante/vice-présidente à élaborer, pour la Libye, une véritable stratégie commune qui soit efficace et crédible, et demande aux États membres de l'Union d'appliquer cette stratégie en s'abstenant de prendre des mesures ou des initiatives unilatérales susceptibles de mettre à mal cette stratégie; invite l'Union européenne et ses États membres à soutenir pleinement le processus de transition à mettre maintenant en place pour créer une Libye libre, démocratique et prospère, et ce de manière coordonnée, en évitant les doubles emplois et en suivant une approche multilatérale;
 3. exprime son soutien total au Conseil national de transition qui a la difficile tâche d'édifier un nouvel État représentant tous les Libyens; salue le fait que le CNT ait récemment été reconnu par plusieurs pays et invite tous les États membres de l'Union et la communauté internationale à leur emboîter le pas; se félicite du fait que tous les membres permanents du Conseil de sécurité, y compris la Chine, tout récemment, ont reconnu le CNT en tant qu'autorité légitime en Libye; invite instamment tous les pays de l'Union africaine à reconnaître le CNT; demande au CNT d'assumer pleinement la responsabilité lui incombant quant à la sécurité et au bien-être du peuple libyen, et d'agir de manière transparente et en respectant pleinement les principes démocratiques ainsi que le droit humanitaire international; demande à la haute représentante/vice-présidente, au Conseil et à la Commission de développer davantage les relations avec le Conseil national de transition et d'aider les nouvelles autorités libyennes à construire une Libye unie, démocratique et

RC\877310FR.doc

PE472.694v01-00 }
PE472.696v01-00 }
PE472.697v01-00 }
PE472.698v01-00 }
PE472.699v01-00 } RC1

pluraliste, dans laquelle les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la justice seront garantis à tous les citoyens libyens ainsi qu'aux travailleurs migrants et aux réfugiés;

4. souligne qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes contre l'humanité et que Muammar Kadhafi et les membres de son régime doivent être tenus pour responsables et traduits en justice pour leurs crimes, dans le respect de l'état de droit; invite instamment les combattants du CNT à s'abstenir de se livrer à des représailles et à des exécutions extrajudiciaires; escompte que, s'ils sont traduits en justice en Libye pour tous les crimes qu'ils ont commis sous la dictature, et pas seulement pour les crimes dont ils sont inculpés par la CPI, les juridictions et les procédures libyennes garantiront le plein respect des normes internationales en matière de procès équitable, y compris la transparence vis-à-vis des observateurs internationaux et l'exclusion de la peine capitale;
5. invite instamment tous les pays, et en particulier les voisins de la Libye, à coopérer avec les nouvelles autorités libyennes et avec les instances judiciaires internationales, en l'occurrence la CPI, pour que Kadhafi et son entourage proche soient traduits en justice; rappelle que le Niger et le Burkina Faso, par exemple, sont parties à la CPI et sont donc tenus de collaborer avec la Cour et de livrer M. Kadhafi et ses proches inculpés à la CPI s'ils entrent sur leur territoire; déplore l'offre d'asile faite par la Guinée-Bissau à Kadhafi pour qu'il aille s'installer dans ce pays et avertit que cela serait incompatible avec les obligations incombant à la Guinée-Bissau en vertu de l'accord de Cotonou;
6. se félicite de l'engagement pris par les États et les organisations internationales présents au sommet des "amis de la Libye", qui s'est tenu à Paris le 1^{er} septembre, de débloquent immédiatement 15 milliards de dollars US d'avoirs libyens gelés, ainsi que de la décision de l'Union de lever les sanctions contre 28 entités libyennes, dont des ports, des compagnies pétrolières et des banques; invite les États membres de l'Union européenne à solliciter l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations unies pour débloquent les actifs libyens gelés afin de permettre au Conseil national de transition d'assurer la gouvernance nécessaire pendant la période de transition et, en particulier, invite les États membres à tenir les promesses formulées lors de la conférence de Paris; demande qu'une enquête internationale soit conduite afin de localiser les avoirs et l'argent volés de la famille Kadhafi et que ces avoirs et ces fonds soient restitués à la Libye;
7. se félicite du fait que l'Union ait rapidement marqué sa présence à Tripoli, peu après la libération de la ville, et ouvert un bureau de l'UE dans la capitale; s'attend à ce que ce bureau dispose, dans les meilleurs délais, d'effectifs complets pour poursuivre l'œuvre importante réalisée par le bureau de l'Union européenne à Benghazi afin de renforcer les relations avec le Conseil national de transition et d'aider les nouvelles autorités libyennes à répondre aux besoins les plus urgents de la population libyenne;
8. recommande l'envoi sur-le-champ d'une délégation du Parlement européen en Libye pour évaluer la situation, transmettre un message de soutien et de solidarité, et engager un dialogue avec le CNT, la société civile et les autres acteurs de premier plan sur le terrain;
9. souligne que la crédibilité du gouvernement transitoire du CNT dépendra de sa capacité à faire face aux problèmes les plus urgents, tout en créant des conditions propices à des institutions démocratiques; invite le CNT à engager un processus aussi transparent et global

RC\877310FR.doc

PE472.694v01-00 }

PE472.696v01-00 }

PE472.697v01-00 }

PE472.698v01-00 }

PE472.699v01-00 } RC1

que possible, associant l'ensemble des acteurs clés de toutes les régions du pays, pour asseoir sa légitimité et bâtir un consensus national, et éviter ainsi les dissensions régionales, ethniques ou tribales qui pourraient être source de nouvelles violences; invite le CNT à garantir la participation de toutes les composantes de la société libyenne et à renforcer la position des femmes et des minorités dans le processus de transition vers la démocratisation, et ce en encourageant leur participation dans la société civile, les médias, les partis politiques et toutes formes d'organes de prise de décisions politiques et économiques;

10. se félicite du discours prononcé à Tripoli par le président du CNT, Abdel jalil, annonçant que la Libye sera un pays à l'islam modéré, ce qui se reflètera dans sa constitution, et qu'elle encouragera la participation des femmes à la vie publique; escompte que le Conseil national de transition fera face à ses responsabilités et tiendra l'engagement qu'il a pris d'édifier un État tolérant, unifié et démocratique en Libye, protégeant les droits de l'homme universels de tous les citoyens libyens, mais aussi des travailleurs immigrés et des étrangers; demande au CNT d'intéresser et d'associer activement les femmes et les jeunes aux processus politiques visant à mettre en place des partis politiques et des institutions démocratiques;
11. demande au CNT d'engager sans retard un processus de justice et de réconciliation nationale; demande à la haute représentante/vice-présidente de dépêcher des experts et des formateurs spécialistes de la médiation et du dialogue pour assister le Conseil national de transition ainsi que les autres acteurs de la scène libyenne;
12. souligne qu'il importe d'enquêter sur tous les cas de violation des droits de l'homme, indépendamment de l'identité des coupables; considère que ces enquêtes devraient constituer une partie essentielle du processus de réconciliation dans le pays, mené par les Libyens eux-mêmes;
13. invite l'ensemble des forces du Conseil national de transition à respecter le droit humanitaire international dans leur traitement des prisonniers de guerre, en l'occurrence les derniers soldats et mercenaires pro-Kadhafi; exhorte le Conseil national de transition à libérer immédiatement les travailleurs immigrés africains et les Libyens noirs qui, ayant été pris pour des mercenaires de Kadhafi, ont été emprisonnés arbitrairement et à faire comparaître devant un tribunal indépendant ceux qui ont commis des crimes;
14. invite le Conseil national de transition à protéger les droits des minorités et des groupes vulnérables, y compris ceux des milliers d'immigrés d'Afrique subsaharienne victimes de harcèlements en raison de la seule couleur de leur peau et à assurer la protection et l'évacuation des immigrés encore retenus dans les centres de l'OIM ou dans des camps de fortune; demande, à cet égard, à la haute représentante/vice-présidente d'apporter au Conseil national de transition le soutien de l'Union dans le domaine de la médiation pour répondre à cette situation urgente conformément aux normes en matière de droits de l'homme et aux normes humanitaires; demande aux États membres de l'Union et à la Commission d'aider à la réinstallation des réfugiés encore présents dans des camps aux frontières de la Tunisie et d'autres pays, qui ont fui le conflit et pour qui un retour en Libye reviendrait à mettre leur vie en danger;
15. souligne que le peuple libyen a déclenché la révolution et montré la voie à suivre; estime que l'avenir de la Libye doit demeurer fermement entre les mains du peuple libyen, en

RC\877310FR.doc

PE472.694v01-00 }

PE472.696v01-00 }

PE472.697v01-00 }

PE472.698v01-00 }

PE472.699v01-00 } RC1

garantissant la pleine souveraineté de la Libye;

16. invite la haute représentante/vice-présidente, la Commission et les États membres de l'Union à apporter une aide visant à réformer le secteur de la sécurité en Libye, y compris la police et les forces armées, ainsi qu'à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants, notamment en renforçant le contrôle des frontières et la lutte contre le trafic d'armes en coopération avec les pays voisins; s'inquiète particulièrement du nombre considérable d'armes que détiennent les combattants et les civils et qui mettent en danger la vie de la population, notamment des groupes plus vulnérables tels que les femmes et les enfants;
17. souligne combien il est important pour la région et dans le contexte du Printemps arabe que le conflit en Libye ait une issue heureuse; demande instamment aux autres dirigeants de la région de tirer des leçons de l'exemple libyen et de tenir compte de la montée des mouvements populaires réclamant le respect de leurs droits et de leurs libertés;
18. invite le Conseil national de transition à s'engager à appliquer des normes de transparence élevées dans les secteurs économiques nationaux d'importance stratégique, de sorte que les ressources naturelles libyennes profitent à l'ensemble de la population;
19. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la haute représentante, aux gouvernements et aux parlements des États membres, à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, ainsi qu'à l'Union africaine, à la Ligue arabe et au Conseil national de transition libyen.